

Service Relation Usagers

Tél : 09 71 00 84 24 Email : service.usagers@smd3.fr

Internet : www.smd3.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h30/13h30-16h30

Urgent et Important

Avis de modification de la fiscalité et du mode de collecte des déchets sur votre commune / Création de votre Compte Usager

Madame, Monsieur,

Le SMD3, votre collectivité territoriale chargée de la collecte et du traitement des déchets sur le département vous informe que **la collecte et la tarification liée au traitement de vos déchets évoluent.**

Vous recevrez dès 2022 une facture de redevance pour la collecte et le traitement de vos déchets, en lien avec votre production de déchets (à l'instar de votre facture d'eau ou d'électricité).

Cette redevance dite incitative n'est pas un nouvel impôt. Elle vient remplacer la TEOM, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères que vous payez actuellement soit avec votre impôt foncier si vous êtes propriétaire, soit dans vos charges locatives si vous êtes locataire. L'objectif est à la fois environnemental (réduire les déchets non valorisables) et financier (maîtriser la facture « déchets »).

Vous trouverez toutes les informations relatives à cette redevance dans la brochure jointe à ce courrier, ainsi que sur notre site www.smd3.fr. Nous vous invitons à lire cette brochure attentivement.

Cette mise en place implique que vous possédiez un **Compte Usager**, compte sans lequel la collecte et le traitement de vos déchets ne pourront plus être assurés.

En raison de la crise sanitaire que nous traversons, nous avons jugé opportun de ne pas aller à la rencontre des usagers à leur domicile afin de collecter les informations nécessaires à la constitution de ce compte.

C'est pourquoi **il est important que vous nous retourniez dans les délais les plus brefs le formulaire joint** qui nous permettra de vous enregistrer et créer votre dossier.

- Vous pouvez retourner ce formulaire à l'aide l'enveloppe T jointe, ou si vous préférez, par courriel à : service.usagers@smd3.fr
- Vous pouvez également compléter le **formulaire en ligne** sur notre site www.smd3.fr rubrique « mon compte ».



- Vous pouvez encore vous enregistrer en **nous appelant au 09 71 00 84 24** si vous n'avez pas internet.
- Vous pouvez enfin vous rendre sur une de nos **permanences** de proximité :

Dans la mesure où la situation sanitaire liée au Covid19 rend délicate la visite de nos agents en porte à porte, nous avons décidé de suspendre cette démarche jusqu'à nouvel ordre. Vous aurez néanmoins la possibilité, si vous le souhaitez, de rencontrer un de nos agents sur une des permanences qui se tiendront près de chez vous dès la mi-septembre. Notre agent pourra vous renseigner et vous enregistrer sur place. Il conviendra bien entendu de respecter les mesures d'hygiène et les règles de distanciation.

Vous pouvez consulter les lieux et horaires des permanences sur notre site internet www.smd3.fr , ou en nous appelant au 09 71 00 84 24, du lundi au vendredi (8h30-12h30/13h30-16h30) ou bien encore en vous renseignant auprès de votre mairie.

Remarques importantes :

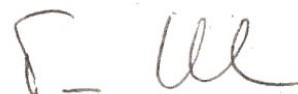
- 1- Afin d'éviter un doublon, ne choisissez qu'un seul mode d'enregistrement (exemple : ne vous enregistrez pas sur internet si vous avez déjà envoyé le formulaire papier avec l'enveloppe T).
- 2- Si vous avez plusieurs logements à déclarer, vous pouvez réaliser des photocopies du formulaire papier joint, ou bien remplir autant de formulaires en ligne que vous avez de logements, en allant sur notre site internet.
- 3- Tout logement doit être déclaré, y compris si vous êtes propriétaire d'un logement non habité (cocher la case correspondante dans le formulaire et joignez si vous l'avez une attestation de la mairie confirmant que le logement est vacant et vide de meubles).
- 4- Que vous soyez un professionnel, une association ou un particulier, et que vous soyez propriétaire ou locataire, vous devez être enregistré comme usager même si vous estimez ne pas produire de déchets. Les conditions pour être éligible à une exonération de redevance seront délibérées en fin d'année et consultables dans le règlement de facturation sur notre site internet.

Dans l'attente de recevoir votre formulaire dûment complété, nous restons à votre disposition pour toutes questions.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Service Usagers

Le Président,



Francis COLBAC